

De : [Responsable Accés](#)
A : [REDACTED]
Cci : [REDACTED]
Objet : Demande d'information | Dossier 2023-10750
Date : 26 mai 2023 11:31:00
Pièces jointes : [Avis de recours.pdf](#)

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 9 mai 2023, laquelle est rédigée ainsi :

« Veuillez fournir des documents sur les montants et le nombre d'employés qui ont reçu des primes ou d'autres formes d'incitation à la performance depuis le début de l'année 2020. Veuillez fournir la ventilation annuelle ou l'équivalent pour les années civiles 2020, 2021 et 2022 (ou l'année fiscale si l'année civile n'est pas possible). Veuillez également fournir un chiffre global pour la période de trois ans : le nombre d'employés uniques qui ont reçu au moins une prime au cours de cette période.

« Recherchez uniquement dans les documents électroniques, à moins que les documents pertinents n'existent dans ce format. Veuillez inclure les documents dans lesquels les documents du cabinet peuvent être prélevés, mais exclure les documents portant la mention "confidentiel" dans leur intégralité.

« Veuillez fournir la version finale des documents ou la dernière ébauche si la version finale n'est pas disponible. »

En vertu de l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2,1) (« Loi sur l'accès »), le ministère des Finances détient des documents relativement à votre demande. Les documents étant publics, vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, les liens vers les publications déposées sur le site de l'Assemblée nationale lors de la Commission des finances publiques portant sur l'étude des crédits du ministère des Finances.

Date	Titre du document	Questions	Hyperlien Nous vous recommandons de copier-coller le lien hypertexte dans le navigateur Edge si un message d'erreur s'affiche dans le navigateur Chrome
4 mai 2022	Ministère des Finances. Réponses aux demandes de renseignements généraux de l'opposition. Étude des crédits 2022-2023 (PDF, 1 Mo)	33, 34	https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.BI.DocumentGenerique_182693&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjij7p3xLGTZDmlVSmJLoqe/vG7/YWzz
27 avril 2021	Ministère des Finances du Québec. Réponses aux demandes de renseignements généraux de l'opposition. Étude des crédits 2021-2022 (PDF, 2 Mo)	43, 44	https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.BI.DocumentGenerique_173371&process=Original&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjij7p3xLGTZDmlVSmJLoqe/vG7/YWzz
18 août 2020	Ministère des Finances. Réponses aux demandes de renseignements généraux. Étude des crédits 2020-2021 (PDF, 813 Ko)	41, 42	https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.BI.DocumentGenerique_160285&process=Original&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjij7p3xLGTZDmlVSmJLoqe/vG7/YWzz

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED], l'expression de mes sentiments distingués.

David St-Martin
Directeur général
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

**Direction générale de l'organisation du budget,
de l'administration et du secrétariat**
Ministère des Finances
390, boulevard Charest Est, 8^e étage
Québec (Québec) G1K 3H4
Tél.: 418 643-1229
www.finances.gouv.qc.ca